

FICHE SYNDICALE MUTATION INTRA 2024

NOM - Prénom :	Tél. :
Date de naissance :	Courriel :
Catégorie :	Discipline
Adresse :	Établissement d'affectation actuel

TPD Paris
 TZR Paris
 Entrant
 Stagiaire
 Autres :

Vous avez déposé un dossier au titre du handicap

Vous formulez des demandes de SPEA avec dépôt de dossier REP+

Vous êtes victime d'une mesure de carte scolaire

N° adhérent :

Partie commune	Points correspondants	Mon Barème
Échelon au 31/08/2023	7 points par échelon	
Ancienneté de poste au 31/08/2023	20 points par an + 50 tous les 4 ans	

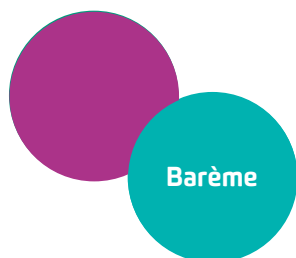
Situation administrative		
BGI Titulaires postes Parisiens	50 points au bout de 8 ans 100 points au bout de 12 ans	
Bonification liée à l'affectation dans le même REP/REP+	REP : 80 points REP+ : 160 points À partir de 5 ans sur vœux COM*, GEO*, ACA*, ZRA	
Stagiaires	10 points sur le vœu 1	
Stagiaires ex-contractuels EN	Jusqu'au 3 ^e échelon : 50 points 4 ^e échelon : 75 points 5 ^e échelon et au plus : 100 points Sur le vœu 1	
Stabilisation TZR	150 points Sur vœux COM* à partir de 3 ans	
	150 points sur GEO*, ACA* de 1 à 4 ans 200 points à partir de 5 ans	
Agrégé formulant des vœux « lycée »	100 points sur le vœu ETAB lycée 150 points sur le vœu COM lycée 180 points sur le vœu GEO lycée 200 points sur le vœu ACA lycée	
Vœu préférentiel	20 points par an sur V1 COM* à partir de la 2 ^e demande	
Autres situations (MCS, RQTH, réintégration...)		

Situation familiale		
Bonification pour enfant à charge de moins de 18 ans au 1/09/2024. Sur l'arrondissement de résidence de l'enfant	10,2 points pour le 1^{er} enfant 10 points pour les suivants (dans la limite de 30,2 points) sur vœu COM* Vœu GEO* possible si points stagiaire « joués »	
Total =		

IMPORTANT : autorisation CNIL et mandatement

En signant, j'accepte de fournir au Syndicat national de la FSU dont je relève, et pour le seul usage syndical, les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande à ce syndicat de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès via les informations fournies aux élus de ce syndicat par l'administration à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et à des traitements informatisés conformément à la loi informatique et liberté du 6/01/1978 modifiée et au règlement européen n° 2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir la charte RGPD pour le SNES-FSU : www.snes.edu/RGPD.html. Je mandate le représentant désigné par ce Syndicat national de la FSU pour suivre ma situation individuelle dans les opérations de gestion (mutation, affectation, carrière...) qui me concernent. Cette autorisation et ce mandat sont révocables par moi-même en m'adressant au SNES-FSU, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date : Signature :



BARÈME INTRA 2023 PARIS

TABLEAU DE SYNTHÈSE

Partie commune du barème (valable sur tous les vœux)	
<ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté de carrière (échelon) • Titulaires promus avant le 31/08/2022 et stagiaires (re)classés au 1/09/2022 	<ul style="list-style-type: none"> • Classe normale : 7 points par échelon (14 points forfaitaires du 1^{er} au 2^e) • Hors-classe : 56 points forfaitaires pour les certifiés, 63 points pour les agrégés + 7 points par échelon de la hors-classe • Classe exceptionnelle : 77 points forfaitaires + 7 points par échelon dans la limite de 105 points
<ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté de poste au 31/08/2023 	<ul style="list-style-type: none"> • 20 points/an • + 50 points d'ancienneté tous les 4 ans
Situations administratives	
BGI Titulaires postes définitif parisiens	<ul style="list-style-type: none"> • + 50 points d'ancienneté de poste au bout de 8 ans • + 100 points d'ancienneté de poste au bout de 12 ans
Bonification liée à l'affectation dans le même REP ou REP+	<ul style="list-style-type: none"> • REP : 80 pts ; • REP+ et/ou politique de la ville : 160 pts. À partir de 5 ans sur vœux COM*, GEO*, ACA*, ZRA
Stagiaires en responsabilité	10 points sur vœu 1 si « joué » à l'inter
Stagiaires ex-contractuels ÉN	<ul style="list-style-type: none"> • jusqu'au 3^e échelon : 50 points • 4^e échelon : 75 points • 5^e échelon et + : 100 points sur le vœu 1 si la bonification a été prise en compte à l'inter
Personnels ayant achevé un stage de reconversion	60 points sur tous les vœux
Dispositif transitoire (uniquement 2024) NSI	180 points sur l'établissement actuel pour les personnels ayant validé leur changement de discipline
Réintégration de congé parental	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 points sur ETB (rang 1) COM*(rang 2) ACA* ou si TZR : ZRA (rang 1) • 50 points COM* (rang 1) de la résidence privée intra-muros
Réintégration suite à poste adapté ou congé longue durée	1 000 points ACA* ou ZRA si ex-TZR Paris
Mesures de carte scolaire de l'année, ex-MCS	2 000 points Vœux ETA, COM*, ACA* ou sur tout poste de même nature vœu ACA
MCS pour agrégé souhaitant un lycée	2 000 points sur vœux ETA, COM lycée, ACA lycée
Situations familiales	
Bonification pour enfants à charge de moins de 18 ans au 1/09/2023 dans le cadre de la résidence familiale	<ul style="list-style-type: none"> • 10,2 points pour le premier enfant • 10 points pour chaque enfant à partir du 2^e (dans la limite de 30,2 points) sur vœu COM* correspondant à la résidence de l'enfant Vœu GEO* possible pour stagiaires sur le vœu 1
Situations et choix individuels	
Stabilisation sur poste fixe des TZR	À partir de 3 ans 150 points sur vœux COM* De 1 à 4 ans 150 points sur GEO* ACA* à partir de 5 ans 200 points sur vœux GEO* ACA*
Stabilisation en REP des TZR en AFA, des stagiaires en situation ou en responsabilité, dans l'ACA de Paris	200 points non cumulables avec la bonification ci-dessous sur le vœu établissement REP d'affectation
Bonification d'entrée sur établissement classé REP	13 points sur vœux établissement REP
Agrégé formulant des vœux « lycée » Attention cette bonification s'applique uniquement à toutes les disciplines enseignées à la fois en collège et lycée	<ul style="list-style-type: none"> • 100 points sur vœux ETAB lycée • 150 points sur vœu COM lycée • 180 points sur vœu lycée Groupement d'arrondissements (GEO) • 200 points sur vœu lycée ACA
Dossier médical et personnels handicapés	<ul style="list-style-type: none"> • 60 points COM*, GEO*, ACA*, ZRA si personnel RQTH • 1 200 points selon préconisation DRH pour RQTH de l'agent, conjoint ou enfant
Bonification pour vœu préférentiel	20 points par an sur le vœu 1 sur vœu COM* à partir de la 2 ^e demande dans la limite de 240 points